POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Application mobile officielle

Ministère des Élites pour Christ (MEC)

Version : 1.2.0
Date d'entrée en vigueur : 26 juin 2026
Dernière mise à jour : 4 novembre 2026

Responsable du traitement : Ministère des Élites pour Christ (MEC)
Siège : Pahou, Commune de Ouidah, République du Bénin
Adresse électronique dédiée à la confidentialité : elitepourchrist.mec@gmail.com
Téléphone : +229 01 62311818
Site web officiel : elitepourchrist.org

PRÉAMBULE

Le Ministère des Élites pour Christ, ci-après désigné « MEC », « l'Église », « nous », « notre » ou « nos », attache une importance particulière au respect de la vie privée, à la confidentialité des informations personnelles et à la protection des personnes qui utilisent son application mobile.

La présente Politique de confidentialité décrit les modalités selon lesquelles le MEC collecte, utilise, conserve, protège et, lorsque cela est nécessaire, communique les données personnelles des utilisateurs de son application mobile.

Elle s'inscrit dans une démarche de transparence, de responsabilité et de respect des droits fondamentaux, conformément à la législation applicable en République du Bénin, notamment aux dispositions du Code du numérique relatives à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée.

Elle s'inspire également des standards internationaux de protection des données, notamment des principes du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, dans la mesure où ces principes sont pertinents pour les activités du MEC.

La présente politique vise à garantir que les informations personnelles des fidèles, membres, visiteurs, sympathisants, bénévoles, partenaires et autres utilisateurs de l'application sont traitées avec respect, prudence, confidentialité et loyauté.

L'utilisation de l'application ne constitue jamais une obligation de révéler des informations personnelles non nécessaires à la participation aux activités religieuses du MEC.

ARTICLE 1 : IDENTITÉ DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de l'application mobile est :

Ministère des Élites pour Christ (MEC), organisation religieuse évangélique située à Pahou, dans la Commune de Ouidah, en République du Bénin.

Le MEC détermine les finalités et les moyens des traitements de données personnelles réalisés dans le cadre de son application mobile. Il veille à ce que les données personnelles soient traitées conformément aux dispositions légales applicables et aux principes énoncés dans la présente politique.

Le MEC a désigné un responsable interne de la protection des données, chargé de recevoir et de traiter les demandes relatives à la confidentialité.

Coordonnées :

Adresse : Église MEC, Pahou, Commune de Ouidah, République du Bénin ;

Courriel : elitepourchrist.mec@gmail.com ;

Téléphone : +229 01 62311818 ;

Responsable désigné : Pasteur Théophile F. AMOUGOU.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à toute personne utilisant l'application mobile du MEC, notamment :

- Les membres de l'Église ; les fidèles et visiteurs ; les sympathisants ; les personnes participant aux cultes et événements ; les personnes inscrites aux programmes spirituels ; les personnes effectuant des dons ; les personnes communiquant des intentions de prière ; les bénévoles et responsables de groupes ; les utilisateurs des services numériques du MEC.
- Elle couvre les données personnelles collectées ou traitées lorsque l'utilisateur télécharge ou installe l'application, crée un compte, consulte des contenus religieux, regarde des vidéos ou écoute des prédications, participe à des activités ou événements, utilise les fonctionnalités de prière, effectue un don, communique avec l'Église, reçoit des notifications, publie un contenu ou contacte le support.
- La présente politique s'applique également, dans la mesure pertinente, aux traitements effectués par les administrateurs de l'application et les personnes autorisées agissant pour le compte du MEC.

ARTICLE 3 : DÉFINITIONS

Au sens de la présente politique :

- Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- Utilisateur : toute personne qui accède à l'application ou utilise ses fonctionnalités.
- Traitement : toute opération effectuée sur des données personnelles, notamment leur collecte, consultation, utilisation, transmission, conservation, modification ou suppression.
- Responsable du traitement : l'organisation qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles.
- Sous-traitant : toute personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour le compte du MEC.
- Données sensibles : données bénéficiant d'une protection renforcée en raison de leur nature, notamment celles révélant les convictions religieuses, les données de santé et certaines autres catégories prévues par la législation applicable.
- Consentement : manifestation libre, spécifique, éclairée et univoque de la volonté d'une personne, exprimée par une déclaration ou un acte positif clair.
- Violation de données personnelles : incident de sécurité entraînant notamment la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à des données personnelles.

ARTICLE 4 : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PROTECTION DES DONNÉES

4.1. Licéité et loyauté
Les données personnelles sont collectées et traitées conformément aux règles applicables, de manière loyale et transparente.

4.2. Transparence
L'utilisateur est informé des données collectées, des finalités de leur traitement, des destinataires éventuels, de leur durée de conservation et de ses droits.

4.3. Limitation des finalités
Les données personnelles sont collectées pour des objectifs déterminés, explicites et légitimes. Elles ne sont pas utilisées ultérieurement à des fins incompatibles avec les objectifs initiaux, sauf lorsque la loi le permet.

4.4. Minimisation des données
Le MEC limite la collecte aux données pertinentes et nécessaires au fonctionnement de l'application et aux services demandés.

4.5. Exactitude
Le MEC s'efforce de maintenir des données exactes et actualisées. L'utilisateur peut demander la correction des informations le concernant.

4.6. Limitation de la conservation
Les données personnelles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sous réserve des obligations légales applicables.

4.7. Confidentialité et sécurité
Le MEC met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre les accès non autorisés, les pertes, les altérations et les divulgations.

4.8. Responsabilité
Le MEC veille à pouvoir démontrer le respect des principes de protection des données, notamment par la documentation de ses traitements et la mise en place de procédures internes.

ARTICLE 5 : CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES
Les données effectivement collectées dépendent des fonctionnalités activées dans l'application. Le MEC s'engage à ne collecter que les informations nécessaires à l'utilisation des services proposés.

5.1. Données d'identification
Lorsque l'utilisateur crée un compte ou s'inscrit à un service, les données suivantes peuvent être collectées :

- Nom et prénom ; nom d'utilisateur ou pseudonyme ; adresse électronique ; numéro de téléphone ; photo de profil, si l'utilisateur choisit d'en fournir une ; informations relatives au compte ; identifiant interne de l'utilisateur. La fourniture de certaines informations peut être facultative.

5.2. Données relatives au compte et à l'utilisation

L'application peut traiter :

- Date de création du compte ; préférences ; paramètres de notification ; services utilisés ; historiques de connexion ; journaux techniques ; informations nécessaires à la sécurisation du compte. Les mots de passe sont protégés par des mécanismes adaptés, notamment le stockage sous forme de hachage sécurisé plutôt qu'en texte clair.

5.3. Données relatives aux activités religieuses

Dans le cadre de ses missions et activités religieuses, le MEC peut traiter certaines informations relatives à la participation des utilisateurs à ses activités :

- Inscription à un culte ou événement ; participation à une activité religieuse ; inscription à un programme spirituel ; participation à un groupe de prière ; demandes d'accompagnement pastoral ; intentions de prière ; préférences relatives aux activités de l'Église. Ces informations peuvent révéler les convictions religieuses et constituent des données sensibles.

5.4. Intentions de prière et demandes d'accompagnement

L'application propose une fonctionnalité de demande de prière. L'utilisateur peut volontairement communiquer des informations personnelles : intention de prière ; demande d'accompagnement spirituel ; message destiné à un responsable religieux ; informations personnelles communiquées volontairement dans ce cadre.

Le MEC invite les utilisateurs à ne pas communiquer d'informations excessivement détaillées, notamment médicales, financières, familiales ou relatives à des tiers, lorsque celles-ci ne sont pas nécessaires. Les intentions de prière ne sont pas automatiquement rendues publiques. Leur publication, transmission à un groupe ou diffusion dans une communauté est encadrée et, lorsque cela est nécessaire, précédée d'un consentement spécifique.

5.5. Données relatives aux dons et contributions

L'application permet de réaliser des dons. Dans ce cadre, le MEC peut traiter :

- Montant du don ; date et heure ; devise ; référence de transaction ; statut du paiement ; moyen de paiement utilisé ; informations nécessaires à l'émission d'un reçu ; nom ou coordonnées du donateur, lorsque celui-ci choisit de les fournir. Les coordonnées bancaires complètes, numéros de carte, codes secrets, mots de passe Mobile Money et codes OTP ne sont pas collectés directement par le MEC lorsque le paiement est traité par un prestataire spécialisé.

5.6. Données relatives aux communications

Lorsque l'utilisateur contacte le MEC, les données suivantes peuvent être traitées :

- Adresse électronique ; numéro de téléphone ; contenu du message ; date de communication ; historique des échanges ; informations nécessaires au traitement de la demande.

5.7. Données techniques

L'application peut collecter certaines informations techniques :

- Type de terminal ; système d'exploitation ; version de l'application ; adresse IP lorsque nécessaire ; journaux d'erreurs ; données de diagnostic ; informations de connexion ; données relatives aux incidents techniques. Ces informations sont utilisées principalement pour le fonctionnement, la sécurité, la maintenance et l'amélioration de l'application.

5.8. Données de localisation

L'application ne collecte pas la localisation précise de l'utilisateur par défaut. Lorsqu'une fonctionnalité nécessite la localisation, notamment pour identifier un lieu de culte ou un événement à proximité, l'application informe l'utilisateur, demande l'autorisation nécessaire, limite la collecte à ce qui est utile et permet de désactiver cette fonctionnalité. La localisation n'est pas utilisée pour surveiller les déplacements des fidèles.

5.9. Photos, vidéos et contenus multimédias

L'application permet de publier ou partager des photos, vidéos ou enregistrements audio. Elle peut traiter des images de profil, photographies d'événements, vidéos de cultes, enregistrements de prédications et contenus publiés par les utilisateurs. Le MEC prend des précautions particulières concernant les images des personnes, notamment les mineurs. La participation à un culte ou à un événement ne vaut pas automatiquement consentement à une diffusion publique de l'image.

ARTICLE 6 : DONNÉES SENSIBLES ET CONVICTIONS RELIGIEUSES

Le MEC reconnaît que certaines informations traitées dans le cadre de ses activités peuvent révéler directement ou indirectement les convictions religieuses d'une personne : appartenance à une communauté religieuse ; convictions spirituelles ; intentions de prière ; demandes d'accompagnement pastoral ; participation à certains programmes religieux ; informations relatives à la vie spirituelle.

Conformément au cadre juridique béninois, les traitements portant sur les données sensibles sont soumis à des conditions particulières. À ce titre, le MEC s'engage à :

- Identifier les traitements impliquant des données sensibles ;
- Vérifier leur fondement juridique ;
- Recueillir, lorsque nécessaire, un consentement explicite, spécifique et documenté ;
- Limiter l'accès aux personnes autorisées ;
- Ne pas utiliser ces informations à des fins commerciales incompatibles ;
- Ne pas transmettre ces données à des tiers sans fondement juridique approprié ;
- Respecter les formalités applicables auprès de l'APDP.

Le MEC ne conditionne pas l'accès aux contenus publics de l'application à la communication d'informations religieuses sensibles qui ne seraient pas nécessaires. Le retrait du consentement, lorsqu'il constitue le fondement du traitement, ne remet pas en cause la licéité des opérations effectuées avant ce retrait. Il peut toutefois rendre impossible la fourniture de certaines fonctionnalités nécessitant ces informations.

ARTICLE 7 : FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données personnelles sont traitées uniquement pour des finalités déterminées et légitimes, notamment :

7.1. Fonctionnement de l'application

- Création et gestion des comptes ; authentification ; gestion des préférences ; accès aux fonctionnalités ; assistance technique ; maintenance et sécurité.

7.2. Communication religieuse et spirituelle

- Diffusion des prédications ; partage des enseignements bibliques ; diffusion des programmes de cultes ; communication des événements ; transmission des annonces de l'Église ; organisation des activités spirituelles.

7.3. Gestion des activités et événements

- Inscription aux événements ; gestion des participants ; organisation des activités ; communication des modifications ; gestion logistique.

7.4. Accompagnement pastoral

- Réception des demandes de prière ; réponse aux demandes d'accompagnement ; organisation des échanges avec les responsables habilités ; suivi des demandes, lorsque cela est approprié.

7.5. Gestion des dons

- Traitement des dons ; confirmation des transactions ; gestion des reçus ; suivi comptable ; prévention des fraudes ; respect des obligations légales et comptables.

7.6. Sécurité

- Prévention des accès non autorisés ; détection des activités frauduleuses ; protection des comptes ; gestion des incidents ; prévention des abus.

7.7. Amélioration de l'application

- Analyse des dysfonctionnements ; évaluation des performances ; amélioration de l'expérience utilisateur ; développement de nouvelles fonctionnalités.

7.8. Communication institutionnelle

- Transmission des informations importantes ; envoi des notifications ; diffusion des annonces de l'Église ; communication des événements et programmes. Les communications promotionnelles ou facultatives sont soumises aux règles applicables et aux choix de l'utilisateur.

ARTICLE 8 : BASES JURIDIQUES DES TRAITEMENTS

Chaque traitement de données personnelles doit reposer sur un fondement juridique approprié. Selon la nature du traitement et les dispositions applicables, le MEC peut notamment s'appuyer sur :

8.1. Consentement

Lorsque le traitement nécessite le consentement de l'utilisateur, celui-ci doit être libre, spécifique, éclairé et explicite lorsque la nature des données l'exige. Le consentement peut notamment être sollicité pour la collecte de données sensibles, la publication d'une intention de prière, certaines communications facultatives, l'accès à certaines fonctionnalités du terminal et la publication d'une image identifiable lorsque cela est nécessaire.

8.2. Exécution d'un service demandé

Certaines données peuvent être nécessaires à la création d'un compte, à l'inscription à un événement ou à l'exécution d'un service expressément demandé.

8.3. Obligations légales

Certaines données peuvent être traitées pour respecter des obligations légales, notamment comptables, fiscales ou administratives.

8.4. Intérêts légitimes

Lorsque la législation applicable le permet, certains traitements peuvent être nécessaires à la sécurité, à la prévention des abus ou à la gestion de l'application, sous réserve du respect des droits et libertés des utilisateurs.

8.5. Activités propres à un organisme religieux

Certains traitements peuvent être nécessaires à la gestion des membres ou des personnes entretenant des contacts réguliers avec l'organisation religieuse, dans les conditions prévues par la législation béninoise. Le MEC ne s'en prévaut que dans le respect des conditions et formalités applicables.

ARTICLE 9 : CARACTÈRE OBLIGATOIRE OU FACULTATIF DES DONNÉES

Lors de la collecte de données, le MEC indique, lorsque cela est pertinent, les informations obligatoires et facultatives. Les données obligatoires sont celles qui sont indispensables à la fourniture d'un service demandé. Les données facultatives sont celles dont la communication n'est pas nécessaire au fonctionnement essentiel de l'application.

Le refus de fournir une donnée obligatoire peut empêcher l'accès à une fonctionnalité spécifique. Le refus de fournir une donnée facultative n'entraîne pas une privation injustifiée de l'accès aux services essentiels.

ARTICLE 10 : DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les données personnelles peuvent être accessibles aux seules personnes qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions, notamment les responsables habilités du MEC, administrateurs techniques, responsables pastoraux autorisés, personnes chargées des événements, gestionnaires comptables des dons et prestataires techniques.

Les accès sont limités selon le principe du besoin d'en connaître. Une personne chargée de la communication n'a pas automatiquement accès aux intentions de prière ou aux informations financières des utilisateurs.

Le MEC veille à ce que les personnes autorisées soient soumises à des obligations appropriées de confidentialité.

ARTICLE 11 : SOUS-TRAITANTS ET PRESTATAIRES TECHNIQUES

Le fonctionnement de l'application peut nécessiter le recours à des prestataires externes, notamment des hébergeurs, fournisseurs cloud, prestataires de paiement, fournisseurs de notifications, services d'authentification, services de maintenance, services d'analyse technique et fournisseurs de messagerie. Les principaux prestataires utilisés sont : Clerk (authentification et gestion des comptes, voir l'article 11.1) ; Google (connexion avec un compte Google et services Firebase, notamment l'envoi des notifications) ; FedaPay et Moneroo (traitement des paiements et des dons) ; Hetzner et LWS (hébergement des serveurs et des données dans l'Union européenne).

Ces prestataires ne peuvent traiter les données personnelles que dans le cadre des instructions et finalités autorisées. Le MEC s'engage à sélectionner des prestataires présentant des garanties appropriées en matière de sécurité et de confidentialité.

Lorsque la législation l'exige, les relations avec les sous-traitants sont encadrées par des contrats précisant les finalités, la nature des données, les obligations de confidentialité, les mesures de sécurité, les modalités de suppression ou restitution, les conditions de recours à d'autres sous-traitants et les obligations en cas d'incident.

Le MEC ne vend pas les données personnelles de ses utilisateurs.

11.1. Utilisation de Clerk pour la gestion des comptes et des données

L'application utilise Clerk, Inc. (« Clerk »), une plateforme spécialisée dans la gestion des identités, l'authentification et la gestion des utilisateurs. Clerk intervient notamment dans la gestion de la base de données liée aux comptes et des informations utilisateurs administrées par l'intermédiaire de cette plateforme.

Dans le cadre des données personnelles des utilisateurs de l'application MEC, le MEC demeure le responsable du traitement pour les finalités qu'il détermine. Clerk agit généralement en qualité de sous-traitant (ou de prestataire de traitement) pour les données utilisateurs traitées afin de fournir ses services, conformément aux conditions contractuelles applicables et à son accord de traitement des données. Clerk peut toutefois agir en qualité de responsable indépendant pour certaines données relatives à la relation commerciale et au compte du client MEC, selon ses propres documents contractuels.

Les données susceptibles d'être traitées par Clerk dans le cadre de l'application peuvent notamment inclure les identifiants de compte, nom, adresse électronique, numéro de téléphone, informations d'authentification, données de session, paramètres du compte et autres informations utilisateurs configurées dans Clerk. La liste exacte dépend de la configuration technique de l'application.

Clerk ne traite les données des utilisateurs MEC que dans la mesure nécessaire à la fourniture de ses services et selon les instructions et paramètres du MEC, sous réserve des obligations légales et contractuelles applicables. Le MEC veille à limiter les informations enregistrées dans Clerk aux données pertinentes et nécessaires.

Pour plus d'informations sur les pratiques de Clerk, l'utilisateur peut consulter : https://clerk.com/legal/privacy. Les conditions de traitement des données entre le MEC et Clerk sont également encadrées par les documents contractuels applicables, notamment l'accord de traitement des données disponible à l'adresse https://clerk.com/legal/dpa.

Clerk indique que ses services sont hébergés sur une infrastructure située aux États-Unis et qu'il ne propose pas actuellement de choix de résidence régionale des données. En conséquence, les données traitées via Clerk peuvent faire l'objet d'un transfert ou d'un traitement hors du Bénin, notamment aux États-Unis. Le MEC s'engage à accomplir les formalités et garanties exigées par le droit béninois pour ces transferts, notamment auprès de l'APDP lorsque cela est requis.

Le recours à Clerk ne dispense pas le MEC de ses obligations en matière de protection des données personnelles. Le MEC reste notamment responsable de l'information des utilisateurs, de la détermination des finalités, de la gestion des droits, du choix et de la configuration du prestataire, de la sécurité de l'application et de la vérification des formalités légales applicables.

Références fournisseur : Clerk Privacy Policy ; Clerk Data Processing Addendum ; Clerk Security & Compliance.

ARTICLE 12 : TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES

Certaines données peuvent être hébergées ou traitées en dehors de la République du Bénin lorsque les prestataires techniques utilisés disposent d'infrastructures situées dans d'autres pays. Ces transferts peuvent concerner l'hébergement cloud, les sauvegardes, la messagerie, les paiements ou la maintenance. Selon les prestataires, les données peuvent notamment être traitées aux États-Unis (Clerk, Google) et dans l'Union européenne (Hetzner, LWS).

Le MEC s'engage à vérifier les conditions légales applicables aux transferts internationaux : identifier les pays de destination ; vérifier les garanties offertes par les prestataires ; mettre en place les protections contractuelles appropriées ; respecter les formalités applicables auprès de l'APDP ; informer les utilisateurs lorsque cela est requis.

Les données sensibles font l'objet d'une vigilance particulière lors de tout transfert international.

ARTICLE 13 : COOKIES, TRACEURS ET IDENTIFIANTS TECHNIQUES

L'application utilise des identifiants techniques et des kits de développement (SDK) nécessaires à son fonctionnement, notamment pour l'authentification et les notifications. L'utilisation de cookies, identifiants publicitaires, pixels ou technologies similaires est encadrée par les principes de transparence et de minimisation.

Les technologies strictement nécessaires au fonctionnement et à la sécurité de l'application peuvent être utilisées dans les conditions prévues par la législation applicable. Les technologies facultatives, notamment celles utilisées à des fins de mesure d'audience non essentielle, de personnalisation ou de publicité, sont soumises aux exigences de consentement applicables.

L'utilisateur peut, lorsque cela est techniquement possible, refuser les traceurs facultatifs, modifier ses préférences, désactiver certains paramètres et retirer son consentement. Le MEC n'active pas des traceurs non essentiels sans respecter les obligations applicables.

ARTICLE 14 : NOTIFICATIONS ET COMMUNICATIONS

L'application peut envoyer des notifications concernant les horaires des cultes, événements, annonces de l'Église, nouvelles prédications, activités communautaires, informations relatives au compte et alertes de sécurité.

Les notifications peuvent être désactivées dans les paramètres du terminal ou de l'application, sous réserve des notifications strictement nécessaires à la sécurité ou au fonctionnement de certains services.

Le MEC s'engage à ne pas utiliser les notifications pour exercer une pression spirituelle, financière ou personnelle sur les utilisateurs.

ARTICLE 15 : DONS, PAIEMENTS ET TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Les dons effectués via l'application sont traités par les prestataires de paiement FedaPay et Moneroo. Le MEC peut recevoir certaines informations relatives à la transaction afin d'assurer son suivi.

Les informations bancaires ou Mobile Money confidentielles sont traitées par les prestataires compétents conformément à leurs propres politiques de confidentialité et aux obligations légales applicables.

Le MEC s'engage à limiter l'accès aux données financières, ne pas communiquer les montants des dons à des personnes non autorisées, ne pas publier les noms des donateurs sans autorisation appropriée, ne pas conditionner l'accompagnement spirituel au montant des dons et ne pas utiliser les données financières pour exercer une pression sur les fidèles.

Les utilisateurs sont invités à consulter les conditions et politiques du prestataire de paiement avant toute transaction.

ARTICLE 16 : PUBLICATION DE CONTENUS ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

L'application permet aux utilisateurs de publier des messages, commentaires, témoignages ou contenus multimédias. Le MEC peut traiter les données nécessaires à cette publication. Les utilisateurs sont responsables des informations personnelles qu'ils choisissent de rendre publiques.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas publier sans autorisation les coordonnées d'autres personnes, informations médicales, intentions de prière privées, informations relatives à des enfants, données financières ou informations confidentielles.

Le MEC peut modérer, masquer ou supprimer les contenus contraires aux règles d'utilisation de l'application ou à la législation applicable. La modération respecte les principes de proportionnalité et de confidentialité. Les contenus privés ne sont pas transformés en contenus publics sans autorisation appropriée.

ARTICLE 17 : PROTECTION DES MINEURS

Le MEC accorde une attention particulière à la protection des enfants et des adolescents. L'application est accessible aux mineurs dans les conditions prévues par la législation applicable : lorsque l'utilisateur n'a pas atteint l'âge à partir duquel il peut consentir seul au traitement de ses données, son inscription requiert l'autorisation de son représentant légal. Les données personnelles des mineurs sont traitées avec des garanties renforcées. À ce titre, le MEC s'engage à :

- Limiter les données collectées auprès des mineurs ;
- Éviter les collectes inutiles d'informations sensibles ;
- Mettre en place des mécanismes appropriés de consentement parental lorsque la loi l'exige ;
- Protéger les photos et vidéos des mineurs ;
- Limiter l'accès aux informations relatives aux activités des enfants ;
- Ne pas utiliser les données des mineurs à des fins publicitaires ciblées ;
- Prévenir les communications inappropriées avec les mineurs ;
- Mettre en place des mécanismes de signalement adaptés.

Les informations relatives aux enfants ne sont pas accessibles à l'ensemble des membres de l'Église. Le MEC recommande aux parents et représentants légaux de superviser l'utilisation de l'application par les enfants.

ARTICLE 18 : PHOTOGRAPHIES, VIDÉOS ET ENREGISTREMENTS DES CULTES

Les cultes et événements religieux peuvent donner lieu à des photographies, vidéos ou enregistrements audio. Le MEC distingue les enregistrements destinés à la diffusion générale, les photographies de groupe, les contenus mettant en évidence une personne identifiable, les témoignages personnels et les contenus impliquant des mineurs.

La participation à un événement ne vaut pas consentement général à toute utilisation de l'image. Lorsque cela est nécessaire, le MEC recueille une autorisation spécifique pour la publication ou la diffusion d'images identifiables.

Les utilisateurs peuvent contacter le MEC pour demander le retrait d'une image ou d'un contenu les concernant, sous réserve des obligations légales applicables.

ARTICLE 19 : DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données personnelles sont conservées pendant une durée limitée, proportionnée aux finalités poursuivies. Les durées de conservation applicables sont précisées ci-dessous, sous réserve des obligations légales.

Catégorie de données	Durée de conservation
Données de compte	Durée d'activité du compte
Données de profil	Durée d'activité du compte
Journaux techniques	6 à 12 mois selon leur finalité
Demandes de contact	Durée nécessaire au traitement puis archivage limité

Intentions de prière	Durée nécessaire à l'accompagnement demandé
Données d'inscription aux événements	Durée nécessaire à l'organisation et au suivi
Données comptables et de dons	Durée imposée par la législation applicable
Données de sécurité	Durée nécessaire à la prévention et à la gestion des incidents
Contenus publiés	Jusqu'à leur suppression ou retrait, sous réserve des obligations applicables

À l'expiration de la durée applicable, les données sont supprimées, anonymisées ou archivées conformément aux exigences légales. Les données anonymisées peuvent être conservées à des fins statistiques lorsque leur anonymisation empêche effectivement l'identification des personnes.

ARTICLE 20 : SUPPRESSION DU COMPTE

L'utilisateur peut demander la suppression de son compte depuis les paramètres de l'application, par courrier électronique à l'adresse dédiée à la confidentialité ou par tout autre canal communiqué par le MEC.

Le MEC s'engage à traiter la demande dans un délai raisonnable et conformément aux obligations légales applicables. La suppression du compte entraîne, dans la mesure du possible, la suppression des données de profil, la désactivation des identifiants, la suppression des données associées qui ne doivent plus être conservées et la désactivation des communications facultatives.

Certaines données peuvent être conservées temporairement lorsque cela est nécessaire pour respecter une obligation légale, conserver des justificatifs comptables, prévenir la fraude, gérer un litige, assurer la sécurité ou défendre les droits du MEC. Ces données ne sont alors conservées que pour les finalités légitimes concernées.

ARTICLE 21 : SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Le MEC met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données personnelles.

21.1. Mesures techniques

- Chiffrement des communications ; protection des bases de données ; gestion sécurisée des identifiants ; authentification renforcée des administrateurs ; contrôle des accès ; sauvegardes sécurisées ; protection contre les attaques informatiques ; surveillance des incidents ; mise à jour des logiciels ; sécurisation des API.

21.2. Mesures organisationnelles

- Limitation des accès aux personnes habilitées ; engagements de confidentialité ; sensibilisation des administrateurs ; procédures de gestion des incidents ; contrôles périodiques ; vérification des prestataires ; politique de gestion des accès ; procédure de suppression des données.

21.3. Protection des informations pastorales

Les intentions de prière, demandes d'accompagnement et informations sensibles bénéficient de mesures renforcées. Le MEC s'efforce de garantir que ces informations ne sont accessibles qu'aux personnes expressément autorisées. Aucune sécurité informatique ne pouvant garantir un risque zéro, le MEC ne peut promettre une protection absolue. Il s'engage toutefois à mettre en œuvre des mesures proportionnées aux risques.

ARTICLE 22 : VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

En cas de violation de données personnelles, le MEC s'engage à identifier et évaluer l'incident, prendre les mesures nécessaires pour limiter ses conséquences, sécuriser les systèmes concernés, documenter l'incident, informer les autorités compétentes lorsque la loi l'exige, informer les personnes concernées lorsque cela est nécessaire et mettre en place des mesures correctives.

Les informations communiquées aux personnes concernées peuvent préciser la nature de l'incident, les catégories de données affectées, les conséquences possibles, les mesures prises, les recommandations de protection et les coordonnées de contact.

ARTICLE 23 : DROITS DES UTILISATEURS

Conformément à la législation applicable, les utilisateurs disposent de droits concernant leurs données personnelles.

23.1. Droit d'accès

L'utilisateur peut demander à savoir si des données personnelles le concernant sont traitées et obtenir, dans les conditions prévues par la loi, des informations sur ces données.

23.2. Droit de rectification

L'utilisateur peut demander la correction de données inexactes, incomplètes ou obsolètes.

23.3. Droit de suppression

L'utilisateur peut demander la suppression de ses données lorsque les conditions légales sont réunies.

23.4. Droit d'opposition

L'utilisateur peut s'opposer à certains traitements dans les conditions prévues par la législation applicable.

23.5. Droit de retrait du consentement

Lorsque le traitement repose sur le consentement, l'utilisateur peut retirer celui-ci à tout moment. Le retrait ne remet pas en cause la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

23.6. Droit de limitation

Lorsque la législation applicable le prévoit, l'utilisateur peut demander la limitation de certains traitements.

23.7. Droit de portabilité

Lorsque ce droit est applicable au traitement concerné, l'utilisateur peut demander la récupération de certaines données dans un format structuré et réutilisable.

23.8. Droit de réclamation

L'utilisateur peut introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données personnelles au Bénin, notamment l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP). L'exercice de ces droits s'effectue dans les limites et conditions prévues par la législation applicable.

ARTICLE 24 : MODALITÉS D'EXERCICE DES DROITS

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée au MEC :

Adresse électronique : elitepourchrist.mec@gmail.com ;

Adresse postale : Ministère des Élites pour Christ, Pahou, Commune de Ouidah, République du Bénin.

La demande doit préciser le droit que l'utilisateur souhaite exercer, les informations nécessaires pour identifier le compte concerné et les éléments permettant de comprendre la demande.

Le MEC peut demander des informations complémentaires raisonnables lorsqu'elles sont nécessaires pour vérifier l'identité du demandeur. Les justificatifs d'identité ne sont pas demandés systématiquement et doivent être limités au strict nécessaire.

Les demandes sont traitées dans les délais prévus par la législation applicable. L'exercice des droits est gratuit, sauf dans les cas où la loi autorise des frais raisonnables ou le refus d'une demande manifestement excessive ou abusive.

ARTICLE 25 : ABSENCE DE VENTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Le MEC ne vend, ne loue et ne commercialise pas les données personnelles de ses utilisateurs. Les données personnelles ne sont pas utilisées pour établir des profils commerciaux destinés à des tiers.

Le MEC ne communique pas les informations relatives aux dons, aux intentions de prière ou aux convictions religieuses à des annonceurs à des fins de publicité ciblée.

Toute communication de données à un tiers doit reposer sur un fondement juridique approprié.

ARTICLE 26 : UTILISATION DES DONNÉES À DES FINS STATISTIQUES

Le MEC peut utiliser certaines données à des fins statistiques, notamment pour évaluer l'utilisation de l'application, améliorer les services, comprendre les besoins des utilisateurs et optimiser les programmes et événements.

Lorsque cela est possible, les analyses sont réalisées à partir de données anonymisées ou agrégées. Les statistiques ne doivent pas permettre d'identifier directement ou indirectement un utilisateur, sauf si le traitement repose sur un fondement juridique approprié et respecte les garanties applicables.

ARTICLE 27 : LIENS VERS DES SERVICES EXTERNES

L'application peut contenir des liens vers des sites web, réseaux sociaux, plateformes vidéo ou services de paiement externes. Ces services disposent de leurs propres politiques de confidentialité.

Le MEC n'est pas responsable des traitements réalisés par des services tiers indépendants. L'utilisateur est invité à consulter les politiques de confidentialité de ces services avant de leur communiquer des données personnelles.

ARTICLE 28 : MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Le MEC peut modifier la présente politique afin de tenir compte de l'évolution de la législation, des fonctionnalités de l'application, de l'introduction de nouveaux services, de modifications techniques, de recommandations des autorités compétentes ou de changements dans les pratiques de traitement.

La version actualisée est publiée dans l'application. La date de dernière mise à jour est indiquée au début du document.

Lorsque les modifications sont substantielles et nécessitent une information particulière, le MEC s'engage à informer les utilisateurs par un moyen approprié. Lorsque la loi l'exige, un nouveau consentement sera sollicité.

ARTICLE 29 : RESPONSABILITÉ ET LIMITES

Le MEC s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées pour protéger les données personnelles. Toutefois, l'utilisateur reconnaît que les communications électroniques et les systèmes informatiques peuvent comporter des risques résiduels.

Le MEC ne peut garantir une sécurité absolue contre toutes les menaces informatiques. Cette disposition ne saurait exclure ou limiter les obligations légales du MEC, ni les droits des utilisateurs résultant de la législation applicable.

ARTICLE 30 : DROIT APPLICABLE ET AUTORITÉ DE CONTRÔLE

La présente politique est régie par la législation applicable en République du Bénin, notamment les dispositions relatives à la protection des données personnelles et à la vie privée.

Les utilisateurs peuvent contacter l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) du Bénin lorsqu'ils souhaitent obtenir des informations ou exercer un recours concernant le traitement de leurs données personnelles. Les coordonnées et procédures de l'autorité compétente sont accessibles par ses canaux officiels.

Le MEC s'engage à coopérer avec l'autorité compétente dans le cadre de ses obligations légales.

ARTICLE 31 : CONTACT ET QUESTIONS RELATIVES À LA CONFIDENTIALITÉ

Pour toute question concernant la présente politique, la collecte de données personnelles ou l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter :

Ministère des Élites pour Christ (MEC), Pahou, Commune de Ouidah, République du Bénin.

Courriel : elitepourchrist.mec@gmail.com ;

Téléphone : +229 01 62311818 ;

Responsable désigné : Pasteur Théophile F. AMOUGOU.

Le MEC s'engage à examiner les demandes avec sérieux, confidentialité et diligence.

ARTICLE 32 : ACCEPTATION ET INFORMATION DE L'UTILISATEUR

La présente politique est mise à la disposition de l'utilisateur avant ou au moment de la collecte de ses données personnelles. L'utilisateur est invité à en prendre connaissance afin de comprendre les modalités de traitement de ses informations personnelles.

Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci est recueilli séparément, par un mécanisme approprié, avant le traitement concerné.

La simple consultation de la présente politique ne constitue pas automatiquement un consentement à tous les traitements décrits.

MINISTÈRE DES ÉLITES POUR CHRIST (MEC)

Pahou – Ouidah – République du Bénin

« Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre. » — 1 Corinthiens 14:40

Fin de la politique de confidentialité.